



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté n° 6 portant inscription au titre des Monuments historiques
du tableau *La Sainte Famille avec les anges* d'après Andrea del Sarto (1486-1530), huile sur
bois, milieu du XVI^e – début du XVII^e siècle, 131 cm x 96 cm,
conservé dans l'église Saint-Jean-Baptiste à Mauny (Seine-Maritime)**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture 3^e section du 20 mars 2025,

Vu le courrier du maire du 13 mars 2025 demandant l'inscription au titre des monuments historiques,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'objet présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Sur proposition de Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles de Normandie,

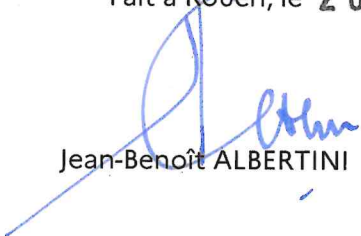
A R R Ê T E

Article 1 : est inscrit au titre des Monuments historiques le tableau *La Sainte Famille avec les anges* d'après Andrea del Sarto (1486-1530), huile sur bois, milieu du XVI^e – début du XVII^e siècle, 131 x 96 cm, représentant la Vierge à l'Enfant, saint Jean Baptiste, sainte Elisabeth et des anges, propriété de la commune de Mauny (Seine-Maritime), conservé dans l'église paroissiale Saint-Jean Baptiste.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Monsieur le préfet de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rouen, le **26 JAN. 2026**


Jean-Benoît ALBERTINI

